



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

**SG**  
Secrétariat général

Affaire suivie par  
Florence Housset  
Secrétaire générale adjointe

Téléphone  
01 57 02 62 64  
Fax  
01 57 02 62 66

Mél  
Ce.sga@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Créteil, le 28 mars 2017

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs  
d'académie - directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis  
et du Val-de-Marne

**Circulaire n° 2017-040**

**Objet : offre de formation rentrée scolaire 2018**

**PJ : synthèse des réunions de filières**

La campagne d'évolution de la carte des formations pour la rentrée 2017 s'est inscrite dans le nouveau cadre législatif de la réforme territoriale, attribuant au Conseil Régional d'Île de France de nouvelles compétences dans le domaine de la carte des formations professionnelles.

C'est dans ce contexte que l'académie de Créteil poursuit le processus de diversification engagé depuis plusieurs années afin d'améliorer l'adéquation entre la demande sociale, la diversification des parcours et l'insertion professionnelle de nos élèves.

La formation professionnelle :

Pilotées par les corps d'inspection, les réunions de filières se sont tenues au mois de janvier. La synthèse des travaux issus de ces réunions ont permis d'identifier les principaux axes stratégiques d'évolution de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2018.

Chaque établissement souhaitant voir évoluer son offre de formation pour la rentrée scolaire 2018 doit remonter des propositions en cohérence avec les orientations fixées lors de ces réunions (cf PJ). Il s'agira également de veiller à la diversification de l'offre, à la complémentarité entre les établissements et les différents modes d'apprentissage (statut scolaire ou apprentissage), en favorisant la mixité des publics et/ou des parcours.



2

L'évolution de la carte professionnelle pour la rentrée 2018 devra porter en priorité sur des demandes d'ouverture dans les formations diplômantes de niveau CAP et bac professionnels en raison de l'évolution démographique et de la nécessité de créer des capacités d'accueil supplémentaires.

Les demandes devront porter en priorité sur des ouvertures nouvelles afin de diversifier l'offre sur le territoire, mais également sur des propositions d'augmentation de capacité d'accueil de l'offre existante au niveau seconde ou première en baccalauréat professionnel.

Les ouvertures de nouvelles formations devront privilégier les métiers en tension, les métiers d'avenir, notamment les métiers du numérique.

La demande d'ouverture de FCIL, outre le questionnaire en ligne, devra être accompagnée de l'envoi par courrier électronique (dafpic@ac-creteil.fr) d'un dossier décrivant le contenu et le volume horaire de la formation.

#### La formation générale et technologique :

Les demandes d'ouverture de filières technologiques, de spécialités ou d'option lourdes dans les filières générales et technologiques existantes tant au niveau pré bac que post bac devront également remonter par le biais de cette procédure.

En ce qui concerne le niveau post bac, les CPGE ne feront pas l'objet d'ouverture supplémentaire. Les demandes d'évolution de capacités d'accueil devront être formalisées au préalable auprès de mes services.

**J'attire votre attention sur la nécessité d'indiquer précisément les besoins en travaux et équipements nécessaires pour toute demande en y incluant la montée pédagogique à venir.** Le conseil régional étant décisionnaire sur ce sujet, il lui est nécessaire de connaître précisément les investissements prévisionnels. Un défaut d'information pourrait remettre en cause la poursuite de la formation en raison de l'impossibilité de financer des équipements non prévus.

Je rappelle l'importance de mener une concertation en amont au sein des instances de votre établissement sur les projets d'évolution de l'offre de formation.

#### Procédure et calendrier :

Les demandes provenant des établissements, **deux au maximum**, devront être saisies via le questionnaire en ligne accessible à partir du lien suivant :

<http://ppe.orion.education.fr/creteil/itw/answer/s/4ywptrr7r3/k/DAFPICOF2017>

Elles seront examinées par une commission académique réunissant mes services, les corps d'inspection, ainsi que mes conseillers en charge de la formation initiale et continue et de l'orientation. Un pré avis d'opportunité vous sera notifié à l'issue de cette instruction. J'attire enfin votre attention sur le fait que les seuls avis favorables devront être inscrits dans SOFA pour étude par les services régionaux.

Pour les projets sous statut d'apprentissage qui auront fait l'objet d'un pré avis favorable, je rappelle la nécessité de déposer un dossier auprès d'un CFA en parallèle de la procédure SOFA.



Pour la rentrée scolaire 2018, le calendrier relatif à l'évolution de l'offre de formation tient compte des nouvelles compétences de la région en matière d'offre de formation :

3

Du 27 mars au 27 avril 2017	Saisie des demandes d'évolution de l'offre de formation
28 avril au 19 mai 2017	Examen des projets par les corps d'inspection
Du 22 mai au 26 mai 2017	Commission académique et transmission des avis aux établissements.
Du 31 mai au 18 juin 2017	Saisie par les établissements des demandes ayant fait l'objet d'un avis favorable sur SOFA

Je sais pouvoir compter sur votre engagement afin de contribuer à la construction de parcours de formation professionnelle permettant d'offrir aux jeunes que nous accueillons l'accès à une qualification en adéquation avec leurs aspirations et leurs possibilités, et de nature à favoriser une insertion professionnelle réussie.

La Rectrice de l'Académie de Créteil

Béatrice GILLE